

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 juin 1999
Français
Original: anglais

Vingt et unième session extraordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport de la Commission de la population et du développement
constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session
extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Rapport de la Commission de la population
et du développement constituée en comité préparatoire
de la vingt et unième session extraordinaire
de l'Assemblée générale sur la reprise de sa session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Organisation de la session	2–13	2
A. Ouverture et durée de la session	2–3	2
B. Participation	4–10	2
C. Bureau du comité préparatoire	11	3
D. Ordre du jour	12	3
E. Documentation	13	3
III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale	14–17	4
A. Liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire	15	4
B. Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ..	16–17	4
IV. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de la reprise de sa session	18–19	5
V. Décisions adoptées par la Commission constituée en comité préparatoire	20	5

* A/S-21/1.

I. Introduction

1. Par sa résolution 52/188 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (vingt et unième session extraordinaire). Elle a également décidé que la Commission de la population et du développement devrait remplir les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire, a tenu la première partie de sa session du 24 mars au 1er avril 1999¹. Par sa décision 54/482 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission constituée en comité préparatoire contenue dans sa décision 1999/PC/2, a décidé d'autoriser le comité préparatoire à reprendre sa session du 24 au 29 juin 1999 pour achever ses travaux.

II. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

2. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement a repris sa session au Siège de l'ONU du 24 au 29 juin 1999. Elle a tenu trois séances (7e à 9e) et un certain nombre de réunions officieuses.

3. Le Président a ouvert la reprise de la session et a fait une déclaration.

B. Participation

4. En application du paragraphe 8 de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale, les travaux de la Commission constituée en comité préparatoire ont été ouverts à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement.

5. Les États ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément No 1 (A/S-21/2)*.

Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

6. L'observateur de la Palestine a participé à la session.

7. Les organes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (Division de la population), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Banque africaine de développement, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Conseil de l'Europe, Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Secrétariat du Commonwealth.

10. De nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à la session.

C. Bureau du comité préparatoire

11. Le bureau de la Commission constituée en comité préparatoire a été élu à sa 1re séance, le 24 mars 1999², et a aussi rempli ses fonctions à la reprise de la session.

D. Ordre du jour

12. L'ordre du jour de la Commission constituée en comité préparatoire a été adopté à sa 1re séance, le 24 mars 1999³, et n'a pas changé à la reprise de sa session.

E. Documentation

13. La Commission constituée en comité préparatoire était saisie des documents ci-après à la reprise de sa session :

² Ibid., chap. II, sect. C.

³ Ibid., sect. D.

a) Lettre datée du 26 avril 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de La Haye du Forum international de parlementaires sur l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/5);

b) Note du Secrétariat contenant une liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/6);

c) Projet de rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de la reprise de sa session (E/CN.9/1999/PC/L.4);

d) Document de travail révisé présenté par le Président, contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3).

III. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

14. La Commission constituée en comité préparatoire a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé «Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale», à ses 7e, 8e et 9e séances, les 24, 25 et 29 juin 1999, ainsi que lors de réunions officieuses. La Commission était saisie des documents ci-après :

a) Document de travail révisé présenté par le Président, contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3);

b) Note du Secrétariat, contenant une liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.9/1999/PC/6).

Mesures prises par la Commission constituée en comité préparatoire

A. Liste d'organisations non gouvernementales qu'il est recommandé d'accréditer à la session extraordinaire

15. À sa 8e séance, le 29 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire a décidé d'accréditer à la session extraordinaire les organisations non gouvernementales énumérées dans le document E/CN.9/1999/PC/6, qui remplissaient les conditions énoncées à l'alinéa b) de sa décision 1999/PC/1 (voir chap. V, décision 1999/PC/3).

B. Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

16. À sa 9e séance, le 29 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire était saisie du document de travail révisé présenté par le Président contenant les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence

internationale sur la population et le développement (E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3). Le Président a appelé l'attention du comité préparatoire sur un document officiel contenant des paragraphes convenus à l'issue des négociations tenues au cours des réunions officielles.

17. À la même séance, à la suite de déclarations faites par les représentants du Saint-Siège, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Turquie, de l'Allemagne, du Maroc, d'El Salvador et du Soudan, la Commission constituée en comité préparatoire a décidé de transmettre le texte contenu dans le document E/CN.9/1999/PC/CRP.1/Rev.3, tel qu'il avait été révisé, à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire, pour qu'elle l'examine plus avant (voir chap. V, décision 1999/PC/4).

IV. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de la reprise de sa session

18. À sa 9^e séance, le 29 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire a été saisie du projet de rapport sur les travaux de la reprise de sa session (E/CN.9/1999/PC/L.4).

19. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et autorisé le Vice-Président/Rapporteur à en établir la version définitive.

V. Décisions adoptées par la Commission constituée en comité préparatoire

20. La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté la décision ci-après à la reprise de sa session :

Décision 1999/PC/3

Organisations non gouvernementales accréditées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale conformément à l'alinéa b) de la décision 1999/PC/1 du comité préparatoire

À sa 8^e séance, le 25 juin 1999, la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé d'accréditer, à la session extraordinaire, les organisations non gouvernementales ci-après, qui remplissaient les conditions énoncées à l'alinéa b) de sa décision 1999/PC/1 :

- Action Canada for Population and Development
- Association des démographes marocains (ADEMA)
- Australian Reproductive Health Alliance, Inc. (ARHA)
- Austrian Foundation for World Population and International Cooperation (SWI)
- Botswana National Youth Council (BNYC)
- Center on International Cooperation (CIC)
- Centre for Partnership in Development (DIS)

Coopérative des femmes pour l'éducation, la santé familiale et l'assainissement (COFESFA)
DKT International
Equidad de Género : Ciudadanía, Trabajo y Familia
HelpAge India
Institut de recherches démographiques, Université de Beijing
Institute of Women and Ethnic Studies
Mauritanian Association for Development and Environment Protection (MADEP)
Mujer y Salud en Uruguay (MYSU)
Namibia Planned Parenthood Association (NAPPA)
National Abortion and Reproductive Rights Action League (NARAL)
National Abortion Federation
National Asian Women's Health Organization (NAWHO)
National Federation of Youth Organisations in Bangladesh (NFYOB)
Philippine NGO Council on Population, Health and Welfare, Inc. (PNGOC)
Radin Institute for Family Health Education and Promotion (RIFHEP)
Comité des États-Unis pour le Fonds des Nations Unies pour la population
Wallace Global Fund

Décision 1999/PC/4

Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

À sa 9e séance, le 29 juin 1999, la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a décidé de transmettre à l'Assemblée lors de sa vingt et unième session extraordinaire, pour qu'elle l'examine plus avant, le texte intitulé «Principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement», figurant en annexe à la présente décision.

Annexe

[Pour le texte, voir document A/S-21/2/Add.2.]